

Révision par l'ombudsman de Radio-Canada au sujet du documentaire « Six jours en juin », diffusé dans cadre des Grands reportages à RDI, les 6 et 7 juin 2007.

RÉSUMÉ DES FAITS

Le 8 juin 2007, M. Victor Pariente nous écrivait pour se plaindre d'une portion du documentaire « Six jours en juin » diffusé dans le cadre des *Grands reportages* à RDI, les 6 et 7 juin 2007. Voici un extrait de sa plainte :

« Je trouve inadmissible, arrogant, haineux, miteux de diffuser sur mon écran l'information, aussi mensongère que : "Jérusalem est la capitale historique des Palestiniens"? Depuis quand?! Information biaisée à mes dépens?! ... »

Le 20 juillet 2007, M^{me} Geneviève Guay, directrice, Traitement des plaintes et Affaires générales, à l'Information, envoyait une réponse au plaignant. En voici un long extrait :

« ... Laissez-moi vous donner un peu d'information sur le documentaire « Six jours en juin ». Il s'agit d'une coproduction française, canadienne et israélienne. Les trois producteurs privés impliqués sont à Montréal, Ina Fichman pour Instinct Film, en Israël, Arik Bernstein pour Alma Film, et en France, Luc Martin-Gousset pour Point du Jour.

Le documentaire a été réalisé par Ilan Ziv, un documentariste new-yorkais renommé qui a réalisé plusieurs films sur le dossier israélo-palestinien et qui a remporté de nombreux prix, notamment en Israël, pays où il est né. La scénarisation est de Jon Kalina, un réalisateur montréalais bien connu et longtemps journaliste à CBC et à Radio-Canada. Les textes ont été écrits par un ancien réalisateur de CBC, Stephen Phizicky.

Le service des Affaires publiques de Radio-Canada s'est beaucoup impliqué dans cette production. Notre animateur Jean-François Lépine a notamment fait toutes les entrevues et la narration. Il s'agit donc d'une production privée, mais dans laquelle Radio-Canada a investi beaucoup d'énergie.

Voilà pour le contexte. À propos maintenant de la phrase qui vous a choqué, permettez-moi de vous la situer dans son contexte en transcrivant une partie de la séquence d'où est tirée la phrase.

Narration : L'armée jordanienne est commandée par un Égyptien, le général Riad. Mais ni le roi Hussein, ni le général Riad ne disposent d'informations fiables sur le rapport de force réel sur le terrain. Le roi Hussein, maintenant allié de Nasser, a abandonné le contrôle de son armée aux Égyptiens.

Le gouvernement israélien le sait, mais il fait tout de même pression sur le roi Hussein pour qu'il reste à l'écart du conflit.

Témoin : Dans mon souvenir, nous avons reçu ce message à 10 heures trente alors que l'attaque contre l'Égypte avait déjà commencé quelques heures auparavant. Le général égyptien Abdel-Monaim Riad avait déjà donné l'ordre aux forces jordaniennes de passer à l'attaque.

*Narration : Trois heures après le début de la guerre, le général Riad donne l'ordre aux Jordaniens de bombarder la partie israélienne de Jérusalem. La guerre ne se limite plus maintenant au Sinäi. Et Jérusalem, la ville trois fois sainte, devient l'enjeu de la bataille. **Jérusalem est la capitale historique de la Palestine.** Mais c'est surtout un lieu de pèlerinage depuis des siècles pour les juifs, les chrétiens et les musulmans.*

En 1948, Israéliens et Jordaniens se sont battus pour la maîtrise de Jérusalem. Ils avaient dû se résoudre à se partager la ville, les quartiers Ouest aux Israéliens, les quartiers Est, y compris la ville sainte, aux Jordaniens.

Bien sûr, le narrateur ne prétendait avec ces trois petits mots (capitale historique de la Palestine) trancher un conflit aussi litigieux que celui du statut de Jérusalem. Nous savons bien, comme tout le monde, que Jérusalem est aussi revendiquée par les juifs comme leur capitale, leur ville biblique et éternelle. Personne de toutes façons n'oserait traiter du statut de Jérusalem en trois mots.

Mais il est très important de comprendre que nous sommes dans une séquence du film qui nous place en Jordanie. Au début de la séquence, une photo bien identifiée de la ville d'Amman nous transporte dans ce pays. Ce que le narrateur veut montrer ici, c'est simplement l'importance de l'enjeu de Jérusalem pour les Jordaniens. D'ailleurs, l'ensemble du documentaire, je suis persuadée que vous en conviendrez, ne laisse aucune impression de parti pris pour un camp ou l'autre.

À nos yeux, ce documentaire a été produit avec un très grand respect de la vérité et de l'histoire. Il présente de très nombreux témoignages provenant de gens qui ont vécu les événements de très près, dans tous les camps.

Il s'agit d'un document exceptionnel qui permet de mieux comprendre comment s'est déclenchée et déroulée cette guerre des Six Jours, si importante pour Israël et les pays qui l'entourent. Vous serez d'ailleurs certainement intéressé de savoir que la télévision israélienne a aussi diffusé ce documentaire... »

Cette réponse n'a pas satisfait le plaignant. Le 16 août, il a demandé une révision à l'ombudsman.

LA RÉVISION¹

Le contexte

Le documentaire « Six jours en juin » est en effet une coproduction canadienne, israélienne et française qui a été diffusée par six chaînes de télévision différentes dans le monde : la Société Radio-Canada, le Canal 10 en Israël, RTBF en Belgique, Arte TV en France, SBS en Australie, PBS aux États-Unis. Fait à noter, il existe six versions différentes de ce documentaire. J'ai visionné les versions en anglais et en français.

Les versions ne sont pas seulement des traductions intégrales en français, en anglais et en hébreu. Tout d'abord, il y a des différences de durée, ce qui est tout à fait normal. La version en hébreu, par exemple, dure 3 heures, la version diffusée à RDI, 1 heure 44 minutes. Quand un télédiffuseur achète un documentaire, il est courant que, pour des raisons de cases horaires, le documentaire soit écourté. Mais il y a aussi régulièrement ce qu'on appelle des « adaptations », c'est-à-dire un processus plus complexe où l'on peut modifier le texte du documentaire dans le but de le rendre plus clair à l'auditoire d'un autre pays. La règle de base à la Société Radio-Canada est qu'« on ne doit pas altérer le sens éditorial » du documentaire en l'adaptant.

Dans le cas de « Six jours en juin », il s'agit d'une coproduction à laquelle la Société Radio-Canada a participé dès les débuts. Le documentaire devait être diffusé pratiquement au même moment dans plusieurs pays. Différentes versions, en différentes langues, ont circulé pendant des mois entre les équipes de rédaction dans trois pays aux cultures et aux sensibilités différentes face au conflit israélo-arabe.

Beaucoup de gens étaient impliqués, ajoutant ou retranchant différentes nuances jusqu'à l'ultime échéance. Jon Kalina, le journaliste montréalais qui a écrit une bonne partie de la narration anglaise, avoue qu'il « a fini par perdre de vue certaines versions ».

Selon l'équipe de production, c'est la version diffusée en Israël qui est la plus critique de la stratégie de l'État hébreu durant la guerre des Six Jours.

¹ Annexe 1 : le mandat de l'ombudsman

Mais la version qui a créé le plus de controverse est celle diffusée par la télévision publique américaine. Le réalisateur de « Six jours en juin », le new-yorkais Ilan Ziv, juge que son œuvre a été modifiée par PBS pour des raisons politiques. PBS a supprimé deux scènes où les victimes palestiniennes s'expriment. Le témoignage d'un Palestinien dont la maison a été rasée par les bulldozers lors de la prise de Jérusalem par l'armée israélienne n'est pas dans la version américaine. Pourtant, un quartier palestinien vieux de 700 ans, près du mur des Lamentations, a disparu en une nuit. On a aussi enlevé de cette version américaine la séquence où 6 000 Palestiniens sont expulsés de trois villages par les soldats israéliens. PBS, selon Ilan Ziv, voulait présenter Israël comme un « David miniature menant un combat héroïque contre une puissante coalition arabe ». Ce qui est vérifiable, c'est que PBS a effectivement supprimé le témoignage-clé d'un haut gradé israélien faisant part de son assurance de remporter la victoire avant le début des hostilités.

L'affaire a fait suffisamment de bruit pour attirer l'attention de journalistes du *Toronto Star*² et du *Globe and Mail*³. De plus, l'ombudsman de PBS, Michael Getler, s'est penché sur la version diffusée à son antenne. Il écrit : « Dans ce film de deux heures, il est évident qu'on a omis de s'intéresser – ne serait-ce qu'en y faisant allusion – au sort et aux pertes subies à l'époque par les civils palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem.⁴ ». Margaret Drain, la responsable de la programmation, a répondu à l'ombudsman Getler qu'il était faux de croire que PBS avait supprimé des séquences pour ne pas déplaire à son auditoire américain.

La phrase en cause

Ce contexte est intéressant, car il permet de mieux comprendre dans quelles conditions se font les coproductions, en particulier sur un sujet aussi controversé que le conflit israélo-arabe.

Chaque mot, chaque choix éditorial est contestable selon le point de vue du téléspectateur. Mais ce contexte ne change rien à une règle énoncée clairement dans les Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada :

« La Société assume ses responsabilités par rapport au contenu de toutes les émissions qu'elle diffuse; elle affirme et exerce son autorité éditoriale sur toutes ces émissions. » (1. Cadre juridique)

Le plaignant, Victor Pariente, juge mensongère la phrase suivante dans la version en langue française du documentaire « Six jours en juin » :

² *TheStar.com*, 8 juin 2007, Antonia Zerbisias

³ *The Globe and Mail, Weekend Review*, 2 juin 2007, p. R9

⁴ http://www.pbs.org/ombudsman/2007/06/versions_of_a_war.html

« Jérusalem est la capitale historique des Palestiniens. »

Tout d'abord, ce n'est pas ce que dit Jean-François Lépine. La phrase exacte dans son contexte est :

« Et Jérusalem, la ville trois fois sainte, devient l'enjeu de la bataille. **Jérusalem est la capitale historique de la Palestine.** Mais c'est surtout un lieu de pèlerinage depuis des siècles pour les juifs, les chrétiens et les musulmans. »

Jean-François Lépine utilise donc le mot « **Palestine** » et non « **Palestiniens** », comme le croit le plaignant, ce qui est une différence significative. À titre comparatif, dans la version « internationale » en langue anglaise, qui ressemble beaucoup à la version française, voici la phrase écrite au même endroit :

« **Jerusalem is the capital of historic Palestine** and the emotionally charged center of the Arab-Israeli conflict. With its holy sites and long history it is both a political and a religious symbol for both sides. And a flash-point since the founding of Israel. »

Le réalisateur Ilan Ziv, né en Israël, qui a été le maître d'œuvre du projet, m'a dit que cette phrase en anglais fait tout simplement référence à des faits historiques. Avant la création d'Israël, quand la région appelée la « Palestine » était sous mandat britannique (1917-1948), Jérusalem est devenue la capitale administrative en 1922. L'historien Yakov Rabkin, de l'Université de Montréal, confirme également que Jérusalem a souvent servi de centre administratif de la région : le Royaume de Jérusalem sous les croisés (au XI^e siècle), le Sandjak de Jérusalem sous les Ottomans (à partir du XVI^e siècle).

Pour ce qui est de la phrase diffusée sur nos ondes, donc en français, Jean-François Lépine dit qu'il est incontestable que Jérusalem soit la capitale historique de la Palestine.

Par contre, il y a une différence non négligeable entre la construction de cette phrase en anglais et en français. En français, on parle de la capitale **historique** de la Palestine; en anglais, on parle de la capitale de la Palestine **historique**. Pourquoi est-ce une différence non négligeable? Parce que le mot « Palestine » – qui originellement recouvrait seulement une région géographique dont les frontières ont varié selon les époques – a pris un autre sens beaucoup plus politique dans l'histoire récente. Le 15 novembre 1988, le chef de l'OLP, Yasser Arafat, a proclamé « la Palestine » comme étant un État indépendant, un État revendiqué par les Palestiniens, mais non reconnu par les Nations Unies. Dans la version anglaise, on évite tout malentendu en parlant de la « Palestine historique ». Le réalisateur Ilan Ziv trouve que la phrase telle qu'elle est construite dans la version française « n'est pas aussi précise qu'elle aurait dû

l'être ». Pour sa part, le journaliste montréalais, Jon Kalina, très impliqué dans l'écriture du documentaire, croit que cette phrase, qu'elle soit en anglais ou en français, peut effectivement prêter à confusion. Jean-François Lépine juge cette différence insignifiante. La productrice canadienne, Ina Fichman, dit comprendre que ces quelques mots laissent place à l'interprétation, mais ajoute qu'il ne faut pas perdre de vue qu'ils font partie d'un documentaire « très équilibré ».

La phrase en cause a en fait été proposée par Luc Martin-Gousset et Serge Cordey, de la maison de production française Point du Jour. Les narrateurs voulaient montrer que Jérusalem n'avait pas qu'une importance religieuse mais aussi une importance politique et historique. Il s'agissait de bien faire comprendre que Jérusalem était une question sensible depuis des siècles.

En cours de rédaction, le premier ajout se lisait donc comme suit :

« Jérusalem est historiquement la plus grande ville de Palestine », ou
« Jérusalem est la capitale historique de la Palestine. »

C'est finalement la deuxième formule qui a été retenue. Serge Cordey écrit : « Bien entendu, il fallait entendre "Palestine", et la phrase suivante le montre bien, dans son sens géographique et historique (c'est ainsi par exemple que l'ONU a pu proposer en 1948 une partition de la "Palestine" entre Israéliens et Arabes) ». Serge Cordey ajoute que la formulation légèrement modifiée qui se retrouve dans la version anglophone : « Jérusalem, capitale de la Palestine historique » est « meilleure » que la sienne, puisqu'elle évite le procès d'intention d'un téléspectateur. Toutefois, il ajoute que le contexte montre bien que les narrateurs ne prennent pas position dans un sens pro-palestinien ou anti-israélien.

CONCLUSION

La phrase en cause aurait pu être écrite autrement, afin d'éviter toute équivoque. En 2007, le mot « Palestine » a en effet deux sens différents : un sens géographique et un sens plus politique, soit l'État revendiqué par les Palestiniens. Mais aucune des nombreuses conversations que j'ai eues avec l'équipe de production ne me permet de conclure qu'il y avait là une volonté quelconque de prendre parti dans ce conflit ou de prétendre que Jérusalem n'était que la capitale historique des Palestiniens.

Après avoir écouté attentivement le documentaire, je conclus que l'on ne peut pas sortir de son contexte la courte phrase qui a déplu à M. Victor Pariente. « Six jours en juin » est un fort bon documentaire. Il y a là un effort soutenu pour découvrir la vérité au-delà de la propagande qui entoure encore cette guerre, 40 ans plus tard. Des témoins et des acteurs de l'époque, Israéliens et Arabes,

ont été interrogés, afin de reconstituer les jours et les heures qui ont précédé le conflit. Il y a un souci évident de montrer l'importance de Jérusalem pour chacun des protagonistes. À titre d'exemple, voici deux extraits de la narration qui expliquent le point de vue israélien au moment de la prise de la vieille ville.

« ...En prenant le mur des Lamentations, ils ont le sentiment de libérer le lieu le plus sacré du judaïsme, une dimension religieuse renouvelée vient ainsi imprégner le nationalisme israélien ... »

« ... Jusque-là, les juifs venaient prier au mur des Lamentations dans une allée étroite qui pouvait accueillir tout au plus quelques dizaines de fidèles à la fois. Dayan, et avec lui la plupart des dirigeants militaires et politiques, décident de faire du mur des Lamentations un lieu qui symbolisera de manière éclatante le retour vers l'Israël de la Bible... »

En conclusion, même si la phrase « Jérusalem, capitale historique de la Palestine » avait pu être écrite autrement pour éviter toute ambiguïté, la plainte selon laquelle cette expression est malhonnête, biaisée et même haineuse, n'est pas fondée.

Julie Miville-Dechêne
Ombudsman des Services français
Société Radio-Canada
2007-09-06

Annexe 1

Le mandat de l'ombudsman

L'ombudsman a pour mandat de :

... juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada...

aussi appelée *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ, accessible à l'adresse Web suivante : www.radio-canada.ca/ombudsman).

Cette politique s'appuie sur trois principes fondamentaux : l'exactitude, l'intégrité et l'équité. Rappelons la définition du principe d'intégrité et d'équité

L'exactitude : L'information est fidèle à la réalité, en aucune façon fausse ou trompeuse. Cela exige non seulement une recherche attentive et complète, mais une langue châtiée et des techniques de présentation sûres, y compris pour les éléments visuels.

L'intégrité : L'information est véridique, sans déformation visant à justifier une conclusion particulière. Les professionnels de l'information ne tirent pas profit de leur situation avantageuse pour faire valoir des idées personnelles.

L'équité : L'information rapporte les faits pertinents, reflète impartialement les points de vue significatifs et traite avec justice et dignité les personnes, les institutions, les problèmes et les événements. (NPJ, III,2)

La politique journalistique est un ensemble de règles que la Société Radio-Canada s'est données au fil des ans. Ces règles, qui visent à développer un journalisme d'excellence, vont bien au-delà des prescriptions de la Loi; elles proposent un idéal difficile à atteindre, mais vers lequel tous les artisans doivent tendre.